



Montreuil, le 11 mars 2015

## Argumentaire, Observatoire Métropoles

---

Cher-e camarade,

Comme vous le savez, nous vivons actuellement un véritable bouleversement de l'organisation politique et administrative de la France via les lois de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), l'Acte III de décentralisation portant sur la réforme des modes de scrutin des collectivités, le périmètre des intercommunalités, la redistribution de compétences et le redécoupage des régions, enfin via l'adoption par le Sénat, le 27 janvier dernier de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), troisième volet de la réforme des territoires souhaité par le Président de la République.

Nous passons donc aujourd'hui d'un schéma « communes - départements - régions » à celui « d'intercommunalités - métropoles - Régions », avec à l'horizon 2020 la suppression de l'échelon départemental.

S'inscrivant dans la droite ligne de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), ces réformes n'ont comme seul objectif, la baisse des dépenses publiques sacrifiant ainsi la notion même de service public aux usagers.

Ces réformes gouvernementales sont aussi en parfaite cohérence avec les politiques européennes **de marchandisation des services et de mise en concurrence des territoires** sur le modèle des länder allemands. **La diminution des dépenses publiques avec la réduction de la fonction publique sont donc bien au cœur de cette politique d'austérité**, avec, rappelons-le 11 milliards de baisse des dotations aux collectivités territoriales entre 2014 et 2017, dont plus de 3,5 annoncées dans le débat budgétaire 2015.

### Une décentralisation à la carte

Une carte de France avec treize régions, dix métropoles, des communes regroupées et une configuration des départements variable... Voilà la France administrative de demain telle que la dessinent les réformes territoriales exposées par Manuels Valls devant le Sénat.

La loi de Modernisation de l'Action Territoriale et d'Affirmation des Métropoles a été promulguée le 28 janvier 2014. Cette loi entérine la création à compter du 1er janvier 2016 de la métropole du Grand Paris et de la métropole d'Aix Marseille Provence, établissement public à statut particulier et, à compter du 1er janvier 2015, la création de la métropole de Lyon, elle aussi, collectivité territoriale à statut particulier et des métropoles de Bordeaux,

Grenoble, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Toulouse, Lille et Strasbourg, répondant au statut d'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Peuvent également obtenir le statut de métropole, à leur demande, par décret et sous réserve d'un accord exprimé à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes intéressées certains EPCI répondant à des critères particuliers, tels que Montpellier, Saint-Étienne, Toulon, Tours, Nancy, Clermont-Ferrand, Metz, Avignon, Orly, Orléans, Caen, Angers, Brest, Mulhouse, Dijon, Le Mans, Cannes-Antibes et Le Havre. Soit trente et une agglos.

La CGT rejette cette politique restrictive à l'égard des finances, des services publics de l'État et des collectivités locales, **conduisant au renforcement des inégalités territoriales et portant atteinte aux valeurs républicaines d'égalité et de solidarité** ; la majorité actuelle comme la précédente ne répondant pas à l'ambition d'une organisation territoriale sociale et démocratique.

### **Conséquences pour les agents de la Fonction Public et particulièrement sur les ICT**

Ces mesures se faisant au détriment de l'emploi, du service public, de l'égalité territoriale, sociale et de l'intérêt général, ne sont évidemment pas sans conséquence pour les agents de la Fonction Publique.

**Derrière la nouvelle carte des régions et des pouvoirs locaux se jouent de multiples réorganisations.** Un bouleversement pour les agents publics qui, économies obligent, ont des craintes sur les contenus de postes, les conditions de travail et les mobilités. Sur chaque territoire, nous sommes confrontés à une rationalisation des services (mise en place de services communs), concentrations, fusions, mutualisations, transferts de personnels, mobilités forcées, réaffectations, agents changeant de statut à plusieurs reprises, etc.

Alors, s'il y a une extrême diversité de situations selon les collectivités, notamment en matière de concertation et d'anticipation des chargements, **il est en effet un point commun à toutes : la déstabilisation individuelle et collective induite par les réorganisations permanentes.**

Sur les nouvelles intercommunalités et métropoles se pose aussi **la question de la structuration syndicale CGT UFICT**, ces nombreux transferts impactant majoritairement les catégories A et B.

Même si les réalités sont très diverses selon les territoires, la métropolisation pose en effet la question de l'organisation syndicale. Elle impose de développer le lien et le dialogue avec les personnels, singulièrement avec les cadres, notamment les plus isolés.

**C'est donc face à ces nouveaux enjeux que l'UFICT-CGT de la Fédération des Services publics a mis en place un Observatoire intégré au groupe de travail Métropoles/Réforme territoriale, chargé de suivre l'impact des réformes sur les territoires et sur nos structurations locales en lien avec l'enjeu de la syndicalisation des ICT.**

Ainsi, pour répondre aux revendications et aux aspirations des agents, il s'agit aujourd'hui d'être précis sur le diagnostic et très clair sur les conséquences pour ne pas ajouter de l'inquiétude à la peur. C'est pourquoi l'Observatoire a pour but de nous permettre de mettre en commun nos réflexions sur la métropolisation et de construire une base revendicative commune au regard des risques pour l'emploi public, les conditions de travail, les déroulements de carrière, les rémunérations, les droits acquis, l'action sociale, la protection sociale complémentaire, le dialogue social, les droits syndicaux et le statut. Cette liste n'est pas exhaustive.

L'objet de la mise en place de cet Observatoire est donc d'aller dans le concret du vécu des Métropoles, en vue de déboucher sur une expression revendicative spécifique cadres.

Pour ce faire, nous proposons dans un premier temps l'élaboration d'un **centre de ressources partagé** qui mette en commun toutes les informations concernant la mise en place des métropoles. Toutes vos expériences nourriront les travaux de la Fédération CGT des services publics et les futurs « métropolisés ».

Il s'agit donc pour envisager une expression revendicative spécifique et coordonnée dans l'ensemble des Métropoles et des communautés urbaines d'alimenter le collectif en nous transmettant tous documents - bases revendicatives, outils syndicaux, tracts, comptes-rendus, journaux, articles de presse... - qui pourraient servir de base de réflexion quant aux modalités d'actions possibles sur les territoires.

Dominique TERRAT  
Secrétaire national  
de l'UFICT des Services publics

Brigitte YVRAY  
Animatrice du groupe de travail  
observatoire métropole